



L'articulation des congés pour raison de santé dans la fonction publique hospitalière

Dates : Mardi 4 avril 2023 - 9h à 11h (heure métropolitaine) & Vendredi 7 avril 2023 - 9h à 11h (heure métropolitaine)

Durée : 4 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 500 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

1. Les congés de maladie

- Congé de maladie ordinaire
- Congé de longue maladie
- Congé de longue durée
- Congé d'invalidité imputable au service

2. Focus sur la maladie professionnelle et la définition de l'accident de service dans le cadre du CITIS

3. Lien avec les rentes et allocations accordées par la Caisse de retraite et la question de la responsabilité de l'employeur si accident ou maladie imputable

4. Gestion des situations d'attente

5. Gestion des erreurs

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles relatives aux conditions d'octroi, à la durée, au traitement et aux échéances des congés (reprise, reprise avec aménagements, reclassement, mise en disponibilité, retraite pour invalidité)
- Etre en mesure de résoudre les situations d'attente et d'erreurs : que faire dans l'attente d'une décision sur l'octroi d'un congé initial ? que faire lorsqu'un congé est échu, mais qu'une décision sur ses suites est en cours d'élaboration ? que faire lorsqu'un congé a été accordé par erreur ?
- Connaître les spécificités selon les catégories d'agents (fonctionnaires, contractuels, personnel de direction et praticiens hospitaliers)

PUBLIC CONCERNE

Personnels de direction (générale, ressources humaines, affaires médicales) d'établissements sanitaires et médico-sociaux.



PREREQUIS

Connaître les grandes lignes du CMO, du CLM, du CLD et du CITIS.

INTERVENANTS



Caroline Lantero

Avocate associée de SEBAN AUVERGNE



François Cafarelli

Avocat associé de SEBAN AUVERGNE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé